



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-097

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2016

# Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

75-2016-06-10-007 - Arrêté préfectoral déclarant cessible la parcelle située 71 rue Philippe de Girard à Paris 18ème arrondissement (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement

75-2016-06-10-007

Arrêté préfectoral déclarant cessible la parcelle située 71  
rue Philippe de Girard à Paris 18ème arrondissement

**PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement*

*Unité départementale de Paris  
Service utilité publique et équilibres territoriaux  
Pôle urbanisme d'utilité publique*

—  
Arrêté préfectoral  
déclarant cessible la parcelle  
située 71 rue Philippe de Girard à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris

*officier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite*

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment les chapitres I et II du titre 1er du livre V de la deuxième partie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013087-0026 du 28 mars 2013 déclarant d'utilité publique, au profit de la Ville de Paris, le projet d'aménagement de la parcelle située 71 rue Philippe de Girard à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 201632-0024 du 1<sup>er</sup> février 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire relative au projet d'acquisition par la Ville de Paris de la parcelle susvisée ;

**Vu** le dossier d'enquête parcellaire mis à la disposition du public à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris du 29 février au 18 mars 2016 inclus ;

**Vu** le rapport et l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire enquêteur, Madame Lisa Vinassac-Bretagnolle, le 18 avril 2016 suite à cette enquête parcellaire ;

Vu la lettre de la Ville de Paris en date du 9 mai 2016 sollicitant un arrêté déclarant cessible la parcelle susvisée ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – La parcelle située 71 rue Philippe de Girard à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement est déclarée cessible, immédiatement au profit de la Ville de Paris, conformément au plan parcellaire et au tableau de cessibilité annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 2** - L'acquisition sera effectuée par la Ville de Paris, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

**ARTICLE 3** - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux propriétaires concernés.

**ARTICLE 4** - La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur de l'unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA) et la Maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, **10 JUIN 2016**

le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris



Jean-François CARENCO